

REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE BÉGARD

SEANCE DU 4 AVRIL 2025

Nombre de conseillers en exercice :	27
Nombre de conseillers présents à la séance :	21
Nombre de conseillers absents :	6
Nombre de conseillers ayant donné procuration :	4
Nombre de votants :	25
Date de la convocation :	21 mars 2025
Date d'affichage :	21 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre avril, à dix-sept heures, le conseil municipal de BÉGARD, dûment convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur CLECH Vincent, Maire.

Présents : CLECH Vincent, BOURDON Yves, BOÉTÉ Cécile (18h06), LE GALL Maël (18h20), CASANAVE-LAULIVE Maryse, LE COQ Laurent, BICZO Sylviane (17h30), LE FLOCH Eric, PIRON Valentina, HADJADJE Valérie, ANTHOINE Julien (17h47), BODEVEUR David, LE DRET STEUNOU Christelle, BENECH Pauline (17h31), LE HERVÉ Thomas, HERVÉ Gildas, BRIAND Sandrine, TOUDIC Marie-Evelyne, DAUPHIN Jean-Claude, DODOKAL Karine, MARCHAND Cinderella

Absents : LE LUYER Martine, TASSEL Stéphane, GUILLAUME Hervé, THEFO Laurence, LE GUEVELLOU Marjorie, BONIZEC Christel,

Procurations : TASSEL Stéphane à LE DRET-STEUNOU Christelle, THEFO Laurence à BENECH Pauline, LE GUEVELLOU Marjorie à BODEVEUR David, BONIZEC Christel à HERVÉ Gildas

Secrétaire de séance : HADJADJE Valérie

N°2025/32

Libertés publiques et pouvoirs de police

Signature d'une convention de stérilisation et d'identification des chats errants avec l'Association Protectrice des Animaux Abandonnés

Afin d'endiguer la multiplication des chats sans propriétaire, dont la divagation est signalée régulièrement par les habitants, la ville de Bégard souhaite intervenir de façon durable et dans le respect du bien-être animal.

Ainsi, depuis 2022, la commune s'est engagée auprès de l'Association Protectrice des Animaux Abandonnés dont le siège social est fixé 2 la Garenne 22420 TREGROM, via un partenariat de stérilisation des chats sans propriétaire sur la commune.

Cette gestion des chats dits libres consiste à les capturer pour les identifier et les stériliser puis à les relâcher sur leur territoire conformément à l'article L 211-27 du code rural et de la pêche maritime modifié par l'ordonnance n°2010-18 du 7 janvier 2010 - art. 3. Ce procédé régule les populations félines tout en leur permettant de continuer de jouer leur rôle naturel de lutte contre les rongeurs.

Les frais de stérilisation et d'identification sont fixés à 160€ pour une femelle et de 130€ pour un mâle.

Considérant que la convention de stérilisation et d'identification des chats errants arrivera à échéance le 5 juillet 2025 ;

Vu la délibération n°2025/31 du 4 avril 2025, attribuant les subventions et participations diverses pour 2025 ;

Vu la convention jointe au rapport des délibérations ;

Sur proposition de Monsieur le Maire ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré avec :

<i>Nombre de suffrages exprimés :</i>	<i>25</i>
<i>Votes Pour :</i>	<i>25</i>
<i>Votes Contre :</i>	<i>0</i>
<i>Abstention :</i>	<i>0</i>

- **ACCEPTE** les termes de la convention annexée à la présente délibération ;
- **DIT** que l'association devra **transmettre chaque mois**, un décompte des interventions ;
- **RAPPELLE** que conformément à la délibération n°2025/31 du 4 avril 2025, la participation annuelle est fixée à 1500€ pour la stérilisation et l'identification des chats errants de la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document afférent à cette affaire ;
- **DIT** que la convention sera conclue pour une durée d'un an à compter du 6 juillet 2025 ;
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 65748 du budget principal « Ville de Bégard ».

Fait et délibéré, les lieu, jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Vincent CLECH



La secrétaire de séance,
Valérie HADJADJE

